

**GPSO
LIGNES NOUVELLES
BORDEAUX-TOULOUSE/BORDEAUX-DAX**

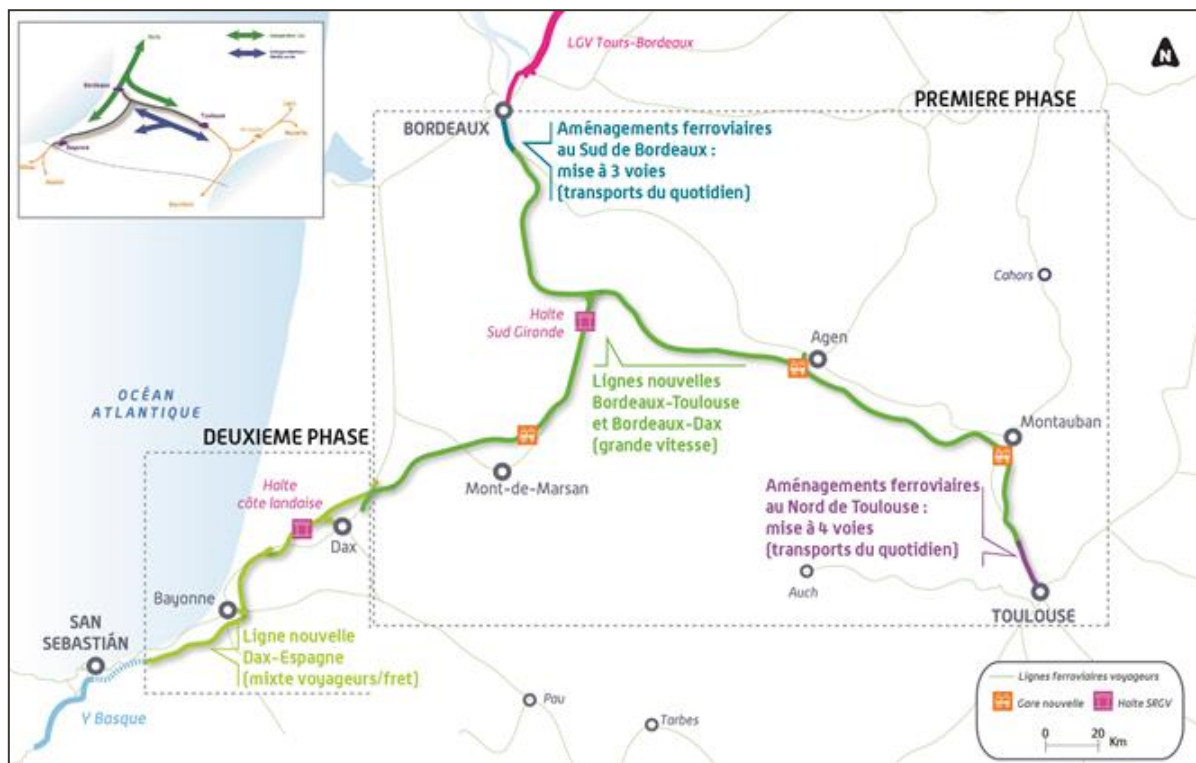
**Enjeux et difficultés liés au recensement des documents
d'urbanisme à mettre en compatibilité dans le cadre de la
procédure de DUP**

SOMMAIRE

- **Présentation du GPSO**
- **La problématique : mise en compatibilité des documents d'urbanisme**
- **L'enjeu : recensement exhaustif et continu des documents d'urbanisme**
- **Les solutions : lourdes et insatisfaisantes**
- **Les attentes vis-à-vis du géoportail de l'urbanisme**



LE GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST



Les 3 opérations de la phase 1

- Lignes nouvelles Bdx-Toulouse et Bdx-Dax (327 km – 105 cnes)
 - ➔ **grande vitesse**
DUP 3 juin 2016
- AFSB (12 km)
 - ➔ **transports du quotidien**
DUP 25 novembre 2015
- AFNT (19 km)
 - ➔ **transports du quotidien**
DUP 4 janvier 2016

Lignes nouvelles :

- liaisons Nord-Sud et Atlantique-Méditerranée
- dans les priorités nationales et européennes
- gains de 1 h sur Paris-Toulouse, 20 mn sur Dax et au-delà (Bayonne, Espagne, Béarn)

LA PROBLÉMATIQUE

Un cadre réglementaire....

- La DUP d'un projet ne peut être prononcée que si celui-ci est compatible avec les documents d'urbanisme **en vigueur, au jour de la DUP**.
- L'enquête publique porte donc à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) concernés.

récemment complété...

- Jusqu'à une date récente, il était difficile de maîtriser l'évolution des DU entre l'enquête publique et la DUP. Les collectivités pouvaient adopter une modification ou une révision qui annihile les effets de la MECDU.
- Désormais, « *dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à la DUP, le DU ne peut plus faire l'objet d'une modification ou d'une révision portant sur les dispositions faisant l'objet de la mise en compatibilité* ».

mais une sécurisation incomplète

- Seules les modifications ou révisions sont concernées par ce gel, pas les élaborations
- 🔥 Risque pour la sécurité juridique de la DUP;



L'ENJEU

Recensement exhaustif et suivi....

- des documents d'urbanisme opposables,
- et des évolutions en cours (élaboration, révision, modification)

Jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique....

- pour ne pas courir le risque d'une approbation à la veille de l'enquête,
- au risque de devoir recourir à une enquête complémentaire (ex : LGV SEA),

jusqu'à la DUP...

- pour faire respecter l'interdiction du *détricotage* de la MECDU (par modification ou révision),
- pour empêcher l'élaboration d'un document d'urbanisme qui ne serait pas compatible avec le projet à déclarer d'utilité publique.

après la DUP...

- pour s'assurer que les dispositions introduites par la MECDU sont bien retranscrites à l'occasion de l'élaboration ou de l'évolution des DU

LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME DANS LE CADRE DU GPSO

Contrat passé en 2010 pour :

- Collecte des documents d'urbanisme dans 175 communes (fuseau de 1000 m)
- Traitement (numérisation, géo-référencement, vectorisation)

Contrat passé en 2012 pour :

- Actualisation des données dans 105 communes (fuseau de 500 m)
- Réalisation des dossiers de MECDU dans 68 communes

Difficultés rencontrées

- Erreur de collecte (version)
- Réticence des collectivités à confier leur dossier le temps de la numérisation
- Pas de vision exhaustive et actualisée de la part des services de l'Etat
- Qualité, coûts, délais.

LES ATTENTES VIS-À-VIS DU GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Information fiable

- Version opposable des documents d'urbanisme
- Contenant une information sur les évolutions prescrites

Information facilement accessible

- Téléchargement de l'ensemble des pièces (RP, PADD, règlement écrit...)

Pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux (zonages particuliers, EBC, éléments remarquables de paysage, de patrimoine...) dans la conception d'un projet ferroviaire

Pour une plus grande sécurité juridique des procédures d'autorisation administrative (DUP, déclaration de projet)

Merci pour votre attention

Armand THOMAS

Mission GPSO - Responsable de l'unité foncier